

Province de Québec
Municipalité du Village de Massueville

Lundi 5 mars 2018

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 5 mars 2018 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Louis Fillion, Ginette Bourgeois, Richard Gauthier et Matthieu Beauchemin;

Était absente la conseillère Nicole Guilbert.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Denis Marion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018;
4. Documents déposés;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;

7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
 - 7.1 Suivi des différents comités;

8. **SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Adoption du rapport annuel sur le schéma de couverture de risque - an 9;

9. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
 - 9.1 Adoption du projet de règlement numéro 460-18 décrétant un emprunt et une dépense de 625 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures (aqueduc, égouts sanitaires et pluviaux, pavage, bordure et trottoirs) sur la rue Cartier;

10. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - février 2018;

11. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**
 - 11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - février 2018;
 - 11.2 Réparation à la station de pompage;
 - 11.3 Nettoyage des rues au printemps;
 - 11.4 Réparation d'asphalte au printemps;
 - 11.5 Achat radar de vitesse;

12. **ADMINISTRATION**
 - 12.1 Présentation des comptes à payer du mois de février 2018;
 - 12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 28 février 2018;
 - 12.3 Liste des arrérages de taxes;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 5 mars 2018

3511

- 12.4 Vente pour taxes;
- 12.5 Nomination d'un enchérisseur pour le compte de la Municipalité;
- 12.6 Demande d'équilibrage pour le dépôt du prochain rôle triennal;
- 12.7 Radiation de comptes;
- 12.8 Offres des assurances Chapdelaine Assurances & Service financiers inc.
- 12.9 Avril est le mois de la jonquille;
- 13. Période de questions;
- 14. Affaires nouvelles;
- 15. Questions diverses;
- 16. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h30.

Rés. 2018-03-031 **2. Adoption de l'ordre du jour** (c. c.)

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-03-032 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 et son suivi** (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 5 février 2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 5 février 2018 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

4. DOCUMENTS DÉPOSÉS (c.c. liste)

-Chèque de 12 000 \$ de Finances Québec dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier, rue de Varennes (11.8.2).

CORRESPONDANCE

1. **M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL** : Transmission des règlements no 274-18, 275-18, 276-18 et 277-18 répartissant les quotes-parts pour l'exercice financier 2018 et du règlement 279-18 établissant les règles de régie interne du comité des relations de travail (CRT) de la MRC. (114-241);

2. **UPA** : Invitation au 6^e gala des Agristars de la Fédération. (114-300);
3. **COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-AIMÉ ET MASSUEVILLE**: Résolution no 6 : CIM- concernant l'installation et l'utilisation d'une entité supplémentaire pour la gestion des loisirs. (114-500); - Résolution no 5 concernant l'engagement de madame Francine B. Lambert, technicienne en comptabilité. (114-500);
4. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ** : Résolution no 44-02-18 Ressource en loisirs -poste temporaire. (401-130);
5. **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** : Lettre nous informant que la programmation de travaux révisée a été acceptée dans le cadre de la TECQ 2014-2018. (208-141);
6. **COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY** : Lettre et résolution concernant la répartition et destination des immeubles. (114-230);
7. **MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** : Accusé de réception de notre résolution 2018-02-023 concernant le financement des nouvelles responsabilités pour les milieux humides. (114-250); - Accusé de réception de notre résolution 2018-02-022 appuyant la déclaration commune sur le développement des forêts. (114-250);
8. **CABINET DU PREMIER MINISTRE** : Accusé de réception de notre résolution no 2018-02-022 appuyant la déclaration commune sur le développement des forêts. (114-250);
9. **AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION QUÉBEC** : Transmission de notre état de compte au 31 décembre 2017. (208-150);
10. **MOUVEMENT SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC** : Invitation à proclamer la semaine nationale de la santé mentale du 7 au 13 mai 2018. (114-400);
11. **FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-AIMÉ** : Résolution no 2018-08 concernant une demande de changement de zonage pour le presbytère de Saint-Aimé. (705-130).

Rés. 2018-03-033

4.1 Demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Aimé (c.c. 705-130)

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil informe la Fabrique de son intention de l'accompagner dans le processus qui l'amènera à se départir du presbytère et entreprendra en temps opportun les changements de zonage nécessaires.

Adopté à l'unanimité

À 19h35 monsieur le député Sylvain Rochon vient rencontrer les membres du Conseil et quitte à 20h25.

5. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

6. Rapport du maire

Les gros dossiers qui occupent les membres du Conseil municipal continuent à évoluer.

Nous aurons une importante rencontre dans la semaine du 12 mars au sujet du financement de la conversion de l'église en salle multifonctionnelle. Des discussions très prometteuses se sont également tenues avec le ministère de la Culture et des communications pour du financement additionnel. Nous restons à l'affût de toutes les possibilités de financement pour ce gros projet qui exige beaucoup de patience, de rigueur et d'ouverture.

Les régies (aqueduc et protection des incendies) ont procédé aux audits comptables pour l'année 2017. Les résultats sont excellents. Nous réussissons à remplir nos missions tout en dégagant suffisamment de surplus pour être en mesure de réagir en cas de gros problèmes. La municipalité est engagée dans le même processus actuellement. Les résultats seront également disponibles pour une prochaine séance.

Nous avons profité des dernières semaines pour prendre tout un lot de décisions sur des dossiers importants mais moins urgents. Vous trouverez dans le bulletin municipal toutes les décisions prises par le Conseil. Par exemple, nous avons décidé de faire installer au printemps, à l'entrée du village sur la rue Bonsecours, un radar qui nous indique la vitesse à laquelle nous roulons pour inciter les gens à respecter la limite de 50 km/h. Nous avons également décidé de passer, pour une deuxième année, un balai mécanique dans les rues du village une fois que le printemps sera vraiment arrivé.

Les travaux sur la rue Cartier sont confirmés. Ils se dérouleront au printemps, avant les festivités de la Fête nationale.

Denis Marion
Maire

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résument les différents développements survenus dans chacun des comités.

8. SERVICE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés. 2018-03-034 **8.1 Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque – an 9**
(c.c. | 502-120)

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'incendie Louis-Aimé-Massue a complété un rapport concernant les indicateurs de performance de son organisation incendie;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global des réalisations de la Municipalité de Massueville en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

QUE le rapport d'activités de l'an 9, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité

9. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

Rés. 2018-03-035 **9.1 Adoption du projet de règlement numéro 460-18 décrétant un emprunt et une dépense de 625 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures (aqueduc, égouts sanitaires et pluviaux, pavage, bordure et trottoirs) sur la rue Cartier** (c.c. | 105-131 & 202-110)

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Massueville doit procéder à des travaux de réfection et d'infrastructures sur son territoire évalués à 625 000 \$;

ATTENDUE la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018) et qu'un montant de 350 997 \$ est encore disponible;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Massueville désire se prévaloir de l'article 1061 du Code municipal du Québec (article 111, chapitre 13 des Lois de 2017), qui stipule que les règlements d'emprunt concernant des travaux d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées et de voirie, subventionnés à 50 % et plus par le gouvernement, sont exemptés de l'approbation des personnes habiles à voter et ne requièrent que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 février 2018 par le conseiller Matthieu Beauchemin, et que par la même occasion le projet de règlement a été présenté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

Que le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - Travaux décrétés

La Municipalité du Village de Massueville est autorisée à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'infrastructures municipales, évalués à 625 000 \$, sur une partie de la rue Cartier, soit de la rue de l'Église à la rue Royale, selon les plans et devis préparés par la firme Tetra Tech Ql inc. portant le numéro de projet 33158TTE datant du 1^{er} février 2018, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert dans l'estimation détaillée préparée par Sylvain Rioux, ingénieur chez Tetra Tech Ql inc., laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme étant l'annexe « A ».

ARTICLE 3 - Dépenses autorisées

La Municipalité du Village de Massueville autorise une dépense n'excédant pas 625 000 \$, aux fins du présent règlement, somme incluant les coûts des travaux mentionnés à l'article 3, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 4 - Mode d'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Municipalité du Village de Massueville est, par les présentes, autorisée à emprunter une somme n'excédant pas 625 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 - Affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 - Remboursement de l'emprunt

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 7 - Aides financières et contributions

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute aide financière et toutes contributions pouvant lui être versées pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense;

La Municipalité affecte également, au paiement du solde actuel de 350 997 \$ du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018) (voir annexes « B ») et toute aide financière payable sur plusieurs années ou provenant d'autres tiers, et le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de l'aide financière sera ajusté automatiquement à la

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 5 mars 2018**

3516

période fixée pour le versement de l'aide financière lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 5 mars 2018 sous le numéro de résolution 2018-03-035.

Denis Marion
Maire

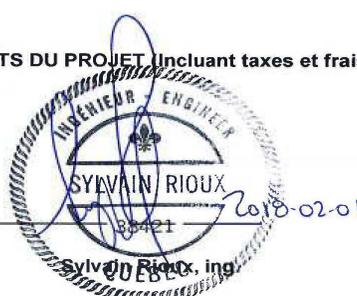
France Saint-Pierre, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

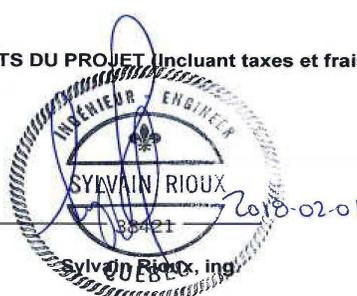
ANNEXE « A »



Réfection des infrastructures, rue Cartier

SOMMAIRE BORDEREAU D'ESTIMATION (révision du 2018-02-01)		
DESCRIPTION DU TRAVAIL		MONTANTS TOTAUX
RÉSUMÉ DES PRIX		
SOUS-TOTAL ARTICLE 1	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	<u>92 950,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 2	AQUEDUC	<u>71 000,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 3	ÉGOUT SANITAIRE	<u>2 000,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 4	ÉGOUT PLUVIAL	<u>81 500,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 5	FONDATION DE RUES	<u>73 500,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 6	PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET SENTIER	<u>151 742,55 \$</u>
TOTAL DES COÛTS DE CONSTRUCTION		<u>472 692,55 \$</u>
Honoraires et frais de financement (± 15%)		<u>70 903,88 \$</u>
TPS (5%)		<u>27 179,82 \$</u>
TVQ (9,975%)		<u>54 223,74 \$</u>
TOTAL DES COÛTS DU PROJET (incluant taxes et frais)		<u>625 000,00 \$</u>

préparée par:  2018-02-01



Sylvain Rioux, ing.

ANNEXE « B »

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec 

Direction générale des infrastructures

Québec, le 26 janvier 2018

Madame France Saint-Pierre
Directrice générale
Village de Massueville
246, rue Bonsecours
Massueville (Québec) J0G 1K0

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que la programmation de travaux révisée, présentée par votre village le 22 janvier 2018, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Sur la base des travaux réalisés, le MAMOT recommande à la SOFIL le versement à votre village d'un montant additionnel de 129 429 \$, ce qui porte à 195 674 \$ le montant total des versements autorisés provenant d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. La contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées.

Le MAMOT pourra également recommander le versement d'un montant supplémentaire de 350 997 \$ relatif aux travaux prévus, ce qui porte à 546 671 \$ le montant total des coûts autorisés. Afin de permettre ce versement, votre village devra nous soumettre, avant le 15 octobre de chaque année prévue de réalisation des travaux, une programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre, ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

Le calendrier des versements relatif aux travaux approuvés sera disponible prochainement au service en ligne TECQ 2014 à l'onglet Bilan.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet réalisé à la faveur de la contribution financière susmentionnée, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec le Village.

Par ailleurs, votre village devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

...2

Québec
Aile Chauveau, 2^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2005
Télécopieur : 418 644-8957
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria, bur. 2.45
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-3335
Télécopieur : 514 873-8257

11.8.3/01 ?

REÇU LE

5 - FEV. 2018

10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - février 2018 (c. c. | 103-110)

Le rapport du mois de février 2018 est déposé au Conseil.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE
D'ÉPURATION

11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration
des eaux usées - février 2018 (c. c. | 103-110)

Le rapport du mois de février 2018 sera déposé à une séance ultérieure.

Rés. 2018-03-036 11.2. Réparation de la station de pompage (c. c. | 709-114)

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la réparation de la station de pompage conformément à la proposition de CENTRE DE POMPES VILLEMAIRE INC. pour un montant de 20 745 \$ plus les taxes applicables et la proposition de ENVIRONNEMENT KMJ INC. pour le nettoyage avant la réparation pour un montant de 1489.13 \$ plus les taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, les montants sont disponibles au poste budgétaire suivant : « *Surplus réservés - usine d'épuration* » (59-159-10).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2018-03-037 11.3. Nettoyage des rues au printemps (c. c. | 602-143)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le nettoyage des rues au printemps, conformément à la proposition des ENTREPRISES MYRROY inc., qui est de 115 \$/ l'heure plus les taxes applicables, pour un montant n'excédant pas 1 000 \$.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Entretien et réparation - infrastructures* » (02-320-00-521-00).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2018-03-038 11.4. Réparation de l'asphalte dans les rues au printemps (c. c. | 602-143)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la réparation de l'asphalte dans les rues au printemps conformément

à la proposition PAVAGE 132 qui est de 230 \$ la tonne plus les taxes applicables, et ce, pour un montant n'excédant pas 2 500 \$.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Entretien et réparation - infrastructures* » (02-320-00-521-00).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2018-03-039 **11.5. Achat d'un afficheur radar de vitesse** (c. c. | 601-122)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat d'un afficheur de radar de vitesse conformément à la proposition des AGENCES SYLVIE RACINE/9348-4707 QUÉBEC inc., soit la plus basse, pour un montant de 3 695 \$ plus les taxes applicables et incluant le panneau solaire.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Acquisition d'immobilisation - Transport* » (23-040-10-000-00).

Adopté à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION

Rés. 2018-03-040 **12.1 Présentation des comptes à payer du mois de février 2018**
(c. c. | liste)

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 28 février 2018.
Après examen,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 28 février 2018.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de 47 540.63 \$

France Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

<u>NO CHÈQUE</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANT</u>
------------------	---------------------	----------------

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 5 mars 2018**

3520

C1800038	Fabrique de St-Aimé et Massueville (loyer biblio-mars 2018).....	270.00
C1800039	G.A.D. Brouillard inc. (dénouement février 2018).....	6 710.69
C1800040	École secondaire Fernand-Lefebvre (aide fin. gala coup cœur 2018).....	50.00
C1800041	Logitech informatique (hébergement site Web 2018).....	258.69
C1800042	Fédération québécoise des municipalités (transport Dicom).....	16.14
C1800043	Fonds de l'information sur le territoire (droits mutation février 2018)	4.00
C1800044	Fournitures de bureau Denis (tubes pour plans, cartouche encre, chemises, pinces, ruban P-touch, stylos, cartable, trombones)	226.32
C1800045	M.R.C. Pierre-De Saurel (quote-part déchets février 2018)	2 775.95
C1800046	Petite caisse (mise en place salle école, timbres, fr. dépl. dépôt C.P.).....	105.10
C1800047	R.I.P.I. (quote-part février 2018).....	4 998.24
C1800048	Sécurité Maska (1982 inc.) (batterie 6V. ampoule pour Sortie).....	149.35
C1800049	Ville de Sorel-Tracy (prévention incendie-janv. 2018)	648.33
C1800050	Essatech inc. (inspection par caméra rues Varennes et St-Nicolas).....	4 825.16
C1800051	Groupe Environex inc. (analyses mensuelles janvier 2018)	301.24
C1800052	Dépanneur S.G. Bardier (essence camion batteries 4AA, papier hygiénique).....	101.07
C1800053	Quincaillerie Yamaska (dégivreur, lance eau, broche).....	117.89
C1800054	Marcel Fafard ingénieur (réfection rue Cartier)	2 563.71
C1800055	Buropro Citation (lecture copieur au 25 fév. 2018).....	126.32
C1800056	Comité des fêtes de la St-Jean (location de chaises -février 2018).....	60.00
C1800057	Tetra Tech QI inc. (plans et devis rue Cartier).....	7 042.23
C1800058	ADT Canada inc. (surveillance alarme mars à juin 2018).....	58.46
C1800059	Les Entreprises BJB inc. (réparation lumière rue Napoléon)	200.22
C1800060	ANNULÉ.....	
C1800061	Xtrem Informatique (nettoyage imprimante à l'accueil)	132.78
L1800010	FondAction (cotisation REER- janvier 2018)	360.00
L1800011	Ministre du revenu du Québec (remises janvier 2018)	2 516.18
L1800012	Receveur général du Canada (remises janvier 2018).....	850.62
L1800013	Fonds solidarité FTQ (cotisations REER-janvier 2018).....	500.00
L1800014	Hydro-Québec (éclairage public-31 janvier 2018).....	529.86
L1800015	Hydro-Québec (600, Royale-29 janvier 2018).....	2 612.35
L1800016	Hydro-Québec (599, Royale-30 janvier 2018).....	323.34
L1800017	Hydro-Québec (246, Bonsecours-30 janvier 2018)	1 904.88
L1800018	Hydro-Québec (378, Bonsecours - 30 janvier 2018)	128.80
L1800019	Visa Desjardins-France (10 rouleaux timbres, communiqué, PDF)	1 114.70
L1800020	Hydro-Québec (rue Durocher - 7 fév. 2018).....	46.64
L1800021	Hydro-Québec (rue Varennes - 7 fév. 2018).....	157.06
L1800022	Hydro-Québec (rue Varennes - 7 fév. 2018).....	32.24
L1800023	FondAction (cotisations REER-février 2018).....	310.00
L1800024	Ministre du Revenu du Québec (remises février 2018)	2 630.58
L1800025	Receveur général du Canada (remises février 2018)	905.32
L1800026	Télébec (téléphone bureau - 10 fév. 2018).....	233.10
L1800027	Télébec (téléphone usine- 10 fév. 2018)	93.07
L1800028	ANNULÉ.....	
L1800033	Fonds de solidarité FTQ (Cotisations REER-février 2018)	550.00

Total : 47 540.63 \$

Adopté à l'unanimité.

12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 28 février 2018 (c.c. | 201-120)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à titre informatif, l'état des activités financières de la fin d'année temporaire.

Rés. 2018-03-041 **12.3 Liste des arrérages de taxes** (c.c. | liste 208-132)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des arrérages de taxes en date du 5 mars 2018. La liste indique des arrérages pour l'année 2016 de 6 504.80 \$ et pour l'année 2017 de 31 995.09 \$. De plus, les intérêts et pénalités à recevoir au 5 mars 2018 sont de 1 490.45 \$, pour un total d'arrérages de 39 990.34 \$ en date du 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-03-042 **12.4 Vente pour taxes** (c.c. | 208-132)

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Code municipal, la MRC de Pierre-De Saurel tiendra, comme chaque année, une vente d'immeubles pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, les dossiers doivent être transmis à la MRC de Pierre-De Saurel au plus tard le lundi 19 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

QUE les références de tous les immeubles concernés par des arrérages de taxes 2016 et 2017 soient acheminées à la MRC de Pierre-De Saurel afin que celle-ci procède à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-03-043 **12.5 Nomination d'un enchérisseur pour le compte de la Municipalité** (c.c. | 208-132)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;
IL EST RÉSOLU

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Saint-Pierre, représente la Municipalité du Village de Massueville pour enchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes à la MRC de Pierre-De Saurel, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-03-044 **12.6. Demande d'équilibrage pour le dépôt du prochain rôle triennal** (c.c. | 208-110)

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER à la MRC de Pierre-De Saurel de procéder à l'équilibrage du prochain rôle triennal de la Municipalité du Village de Massueville, selon la proposition de CEVIMEC-BTF, pour un montant de 3 273 \$ plus les taxes applicables et payable en 2019 seulement, tel qu'entendu avec monsieur Marc Lagueux dans son courriel datant du 28 février 2018.

Afin de donner application à cette résolution, ce montant sera prévu au poste budgétaire de l'exercice financier 2019 « *Quote-part - évaluation* » (02-150-00-951-00)

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-03-045 **12.7. Radiation d'un compte à recevoir** (c.c. | 208-100)

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

DE RADIER le compte à recevoir au nom d'ÉPICERIE DÉDÉ, pour un montant de 50 \$, puisque le client est déménagé depuis plusieurs années et nous n'avons pas pu le retrouver.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-03-046 **12.8. Offres des assurances Chapdelaine Assurances & Service financier** (c.c. | 106-100)

Les membres du conseil prennent connaissance des offres pour une garantie optionnelle concernant le cyberrisque, les tremblements de terre, les inondations, frais de justice et augmentation de notre limite d'assurance à 2 000 000 \$ concernant la section «Erreur et Omissions»;

EN CONCLUSION,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

DE ne pas donner suite pour cette année.

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-03-047 **12.9 Avril est le mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est une des premières causes de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à faire un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;
IL EST RÉSOLU

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité

13. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

14. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

15. Questions diverses

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

Rés.2018-03-048

16. Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h05.

Adopté à l'unanimité

Denis Marion
Maire

France Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière